

DOSSIER DE LA POLICE UNE AUTRE POURSUITE (ACTON VALE)

Le 28 janvier au alentour de 16:15 une auto de police de la Sûreté du Québec (6051 sauf erreur) s'est immobilisé près de moi sur la route 116. La policier semblait attendre dans son véhicule que je lui adresse la parole en me dirigeant du côté du conducteur. Par mesure de sécurité je suis resté sur place et j'ai attendu que ce dernier descende de son véhicule pour me parler. Celui-ci m'a dit avoir reçu plusieurs plaintes de visibilité lors de mon déplacement sur la route 116. J'ai répliqué que même si les conditions climatiques sont neigeuses je ne représente aucun danger en me déplaçant a pied sur l'accotement de cette route. Ce policier m'a dit que je n'avais pas le droit d'être la et que si je ne quitte pas cette route je vais recevoir une contravention et mes effets personnels seront transporté a mes frais afin que je dégage ce secteur. Voyant qu'il n'y avait rien a faire avec cette personne j'ai proposé de sortir de la route a St-Christine, un village très proche du lieu de .l'arrestation. Cette proposition a été accepté par ce policier (?).

Ce policier (?) est un des pire crétin que je n'ai jamais rencontré. Cette auto de police a bloqué une partie de la route 116 pendant une quinzaine de minutes strictement pour rien. **Des camions-remorques ont du faire des passages sur la voie opposée pour contourner ce véhicule avec une visibilité réduite.** Ce policier a eu l'audace de me dire que je bloque la route 116 sur l'accotement et que je dois marcher dans la neige pour ma propre sécurité. La gratte venait juste de passé et l'accotement avait plus d'un mètre.

La présente est une demande de radiation définitive et un avis de poursuite en dommages et intérêts pour ce policier qui présente des problèmes graves de comportements envers autrui et d'un manque de jugement évident. De plus sa petite agressivité agaçante lors d'échange de mots pourrait conduire une personne moins patiente que moi à la violence.

Une personne à l'intersection de la route 116 et du chemin menant au village ma offert un transport et j'ai accepté cette proposition. Cette personne avait les clés du poste de pompier et le vélo a été rangé a .l'intérieur permettant ainsi un déglaçage de la traction gelée. Avec l'accord de cette personne j'ai installé ma tente à l'arrière du bâtiment pour passer la nuit. Le lendemain au réveil (29 janvier 2021) après avoir récupérer mon vélo, deux policières sont venu m'interroger pour savoir je cite **..comment ça va..** J'ai expliqué encore une fois ma situation et refusé la proposition d'hébergement de ces policières (?) dans un centre pour sans abris localisé dans la ville de ..St-Hyacinthe... J'ai expliquer a ces policières que mon expérience du passé dans ces centres n'est pas très recommandable. J'ai aussi demandé de l'aide pour mon dossier celui de mes enfants. La réponse d'une de ces policière (?) a été la suivante: trouvez vous un logis pour commencer et ensuite on va vous aider pour vos enfants. Inutile d'aller plus loin ces personnes sont encore une fois sont mises en accusation par moi (Pierre Michaud). Cela dépasse un minimum de bon sens et d'intelligence. J'ai vérifier par la suite le numéro de téléphone que l'on ma remis et il correspond au ..CAVAC.. de la ville de ..St-Hyacinthe... J'avais demandé de l'aide a cette organisme dans la vville de Trois-Rivières, aide que je n'ai jamais reçu.

Note 1 : Nature de ce document: Poursuite contre la police et la ville mère.

Note 2 : Au réveil le 27 janvier 2021 Acton Vale un autre policier (?) veut savoir ..comment ça va..?

Note 3 : Nombre de policier(e)s impliqués dans ce texte quatre (4).

FIN DE DOCUMENT



PAR NUMERISATION

Pierre Michaud, PMI



Publication 18-04-2021



PCLVAV0117042021